

Personne en charge du dossier : Marien BATAILLE

La mutuelle sanitaire en élevage bovin intervient lors :

1. De pertes importantes d'origine sanitaire pour les maladies

- BVD
- Listériose
- Salmonellose
- Paratuberculose

Cette liste peut évoluer en fonction des problématiques observées sur le département et la décision du Conseil d'Administration de GDS Creuse.

L'indemnisation se fait, suivant un pourcentage défini, au delà d'une franchise d'élevage
→ (voir 03b – fiche mutuelle pertes sanitaires).

2. De bovins soumis à prophylaxie victime d'un accident au cours des actes

- Fracture
- Strangulation

Le vétérinaire intervenant réalise un certificat décrivant la situation pour accompagner le courrier de demande de l'éleveur concerné.

ATTENTION : *La prise en charge ne peut intervenir que lors « de fracture ou de strangulation sur les bovins soumis à intervention pendant les opérations de prophylaxie ou de vaccination obligatoires réalisées avec des conditions de contention conformes ».*

3. De saisies d'abattoir (partielle ou totale)

- Cysticercose
- Purpura hémorragique

Une démarche simple

La constitution d'un dossier par l'éleveur peut se faire en prenant contact auprès du vétérinaire ou directement à GDS Creuse. Pour les éleveurs qui sont confrontés à une problématique importante au sein de leur élevage vis à vis de ces 4 pathologies, d'un accident de prophylaxie ou d'une saisie d'abattoir pour cysticercose ou purpura hémorragique.

Justificatifs à fournir

Mutuelle sanitaire en élevage bovin		
Récapitulatif des documents à fournir pour la constitution du dossier		
	Pertes prises en compte	Justificatifs à fournir
Pertes sanitaires	Mortalités	Bon d'équarrissage avec le n° du bovin
	Dépréciation	Justificatif du prix de vente
	Saisie	Certificat de saisie + ticket de pesée + Prix de vente
	Avortement	Certificat laboratoire
	Frais vétérinaires	Factures
	Laboratoire	Factures
Saisie abattoir	Saisie partielle ou totale	Certificat de saisie + ticket de pesée + Prix de vente
Accident prophylaxie	Fracture ou strangulation	Certificat vétérinaire précisant les circonstances